



Procureur de la République près le
Tribunal de Grande Instance de Versailles

Collage Wiki Aide Déconnexion

Agenda Dossier Organismes
 Rép. struct. Am. Outils
 Am. peines

CAPO CHICHI Stellio (Actuellement en détention)

Dossier n° 200900103597

Diagnostic en cours

Mentés Annuaire Typologie du dossier Situation administrative Sécurité et protection Situation financière Mesures et interventions Situation pénale Historique Références du dossier

Détail de la note

Rédacteur : Mme LEHMÜLLER

Date : 08/04/2011

Rattaché à : SURSIS MISE À ÉPREUVE (29/10/2009)

Sujet : Incident

M CAPO-CHICHI Stellio ne répond plus à nos convocations : celle du 11 mars 2011 et celle du 4 mai 2011, envoyée en recommandé avec AR. Il a été avisé de ce courrier, par la poste, le 18 mars 2011 et n'a pas retiré son courrier à la poste.

Complément d'informations, suite au dernier rapport semestriel :
M CAPO CHICHI nous a déclaré travailler en Contrat à Durée Indéterminée, depuis décembre 2010, pour la Société African Mosaïque. Mais il ne nous a pas transmis de justificatif.

Concernant l'indemnisation Partie Civile : il nous a remis, lors du dernier entretien, la copie de son courrier adressé à la partie civile : M MEGUINI Ahmed 68 rue de Clignancourt PARIS 75018. Il avait envoyé 3 chèques de 50 euros, le 12-10-2010, le 10-11-2010 et le 13-12-2010. Son courrier lui a été retourné par la poste, avec la mention "boîte non identifiable".

Texte : Sur l'extrait de jugement, la partie civile n'est ni présente ni représentée. Nous n'avons pu que conseiller à l'intéressé de mettre de côté cette indemnisation afin de pouvoir assumer l'indemnisation dès que la partie civile se manifestera.

Par ailleurs, nous notons que la poste lui a retourné ce courrier à ASET SECRETS, à son domicile personnel. Nous nous posons des questions sur l'objet de son association, nous rappelons qu'il a été condamné le 7 novembre 2008 pour "participation au maintien ou à la reconstitution d'association ou groupement dissous".

La mesure se termine le 4 mai 2011.

Il nous semblerait important d'envisager un entretien au cabinet du Juge de l'Application des Peines afin de lui rappeler la gravité de ses actes et le respect des décisions judiciaires.

Note partagée

Générer une tâche sur ma page d'accueil le : (date) :

GENERER L'EDITION

Détail de la note

CAPO CHICHI Stellio
(Actuellement en détention)

Dossier n° 200900103597

Diagnostic en cours

Rapport semestriel d'évaluation

État : Réponse

Rattaché à : Dossier

Rédacteur : LEHMULLER Mme

Date du Rapport : 27/10/2010

Validé par :

Contenu du rapport

Situation socio-professionnelle

A minima: Situation familiale, professionnelle, financière, de l'hébergement

M CAPO CHICHI Stellio, né le 9 décembre 1981 à STRASBOURG (67).

Domicile déclarée : 273 rue Lowenstoft PLAISIR 78370.

M CAPO CHICHI vit maritalement avec M^{lle} AYISSI. Le couple a 2 enfants âgés de 4 et 2 ans et élève également un beau-fils âgé de 15 ans.

M^{lle} AYISSI est en congé parental, commerciale de métier. M CAPO CHICHI est déclaré auto-entrepreneur depuis le 1er septembre 2009. L'activité principale déclarée : "Autres commerces de détail sur éventaires et marchés", plus précisément "vente de DVD CD livres sur marchés et en magasins".

Cadre judiciaire et pénal

Rappel : obligations, PC, interdictions (IS, ITF, ...), fin de peine, mesure et échéance des aménagements de peine

Condamnation en date du 29 octobre 2009 rendue par Cour d'Appel de PARIS, à une peine de 2 mois avec sursis assortie d'une mesure de mise à l'épreuve d'une durée de 18 mois, pour violence commise en réunion suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours.

Ses obligations particulières : article 132-45 du CP alinéas 1, 2, 5 et 13.

Date de fin de mesure : 4 mai 2011.

Evaluation semestrielle

Respect des obligations, démarches d'insertion, propositions du service

M CAPO CHICHI respecte nos convocations.

Concernant son activité professionnelle, l'intéressé se définit clairement comme un "activiste" dans son groupe politique. Son auto-entreprise lui permet d'assurer la vente de ses écrits politiques.

Cette situation pourrait poser question si nous nous référons à sa condamnation précédente pour "participation au maintien ou à la reconstitution d'association ou groupement dissous".

Concernant son obligation de réparer les dommages causés par l'infraction : M CAPO CHICHI est condamné, solidairement avec 3 autres co-auteurs, à payer à M Ahmed MEGUINI, partie civile, la somme de 1200 euros à titre de Dommages et Intérêts. N'ayant qu'une très faible rentrée d'argent dans son auto-entreprise, M CAPO CHICHI doit prochainement nous indiquer à quel moment il pourra verser sa part.

Analyse et nouvelles hypothèses de travail

Nous le rencontrons très régulièrement afin d'engager avec lui une réflexion approfondie sur la signification de ses différents passages à l'acte, tous en lien avec son activité politique.

Il nous paraît intéressant et utile pour lui de l'amener à se questionner sur ce qui a pu le pousser, dans son histoire familiale et sociale, à se définir dans des positions extrémistes.

Nouvelles propositions de modalité de prise en charge

maintien du suivi régulier.

Modalité de prise en charge retenue par le supérieur hiérarchique**Soit transmis (à destination du JAP)**

Maintien du suivi régulier; M. Capo Chichi devra réagir rapidement pour le dédommagement des PC (la mesure expire dans quelques mois).

Le 27.10.2010
B. Pelissier
Directeur

Réponse du JAP VICE PRESIDENTE CHARGÉE DE L'APPLICATION DES PEINES Nathalie BRET

Vu le 17.12.2010
maintien d'un suivi régulier
Mme BRET

Action	Date	Utilisateur
Rédaction	27/10/2010	LEHMULLER Mme
Soumission	27/10/2010	LEHMULLER Mme
Validation	27/10/2010	PELISSIER Bruno

GENERER L'EDITION

Détail du rapport



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**CIRCONSCRIPTION DE SECURITE PUBLIQUE
DE PLAISIR**

889 avenue François Mitterrand

Tél. : 01.30.07.71.30

Fax : 01.30.07.71.75

TELECOPIE

Expéditeur :
CSP PLAISIR

Destinataire :
Juge d'Application des Peines

SERVICE :
Brigade de Sûreté Urbaine

A l'attention de madame BRET

REDACTEUR :
Brigadier RIGO

NUMERO DE TELECOPIEUR DESTINATAIRE :
01 39 07 35 51

NUMERO DE TELEPHONE :
01.30.07.71.64

NOMBRE DE PAGES : 01
(1ère page incluse)

OBJET : Convocation du nommé CAPO CHICHI Stellio

URGENT

POUR AVIS

COMMENTAIRES

REPONSE

Madame,

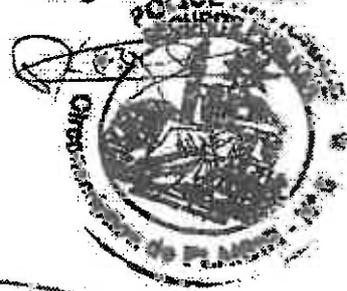
Suite à votre appel téléphonique de ce matin je vous confirme que des vérifications ont été effectuées concernant le nommé CAPO CHICHI Stellio domicilié 273 rue Lowestoft à PLAISIR.

En effet ce dernier n'est plus domicilié à l'adresse indiquée et serait parti à l'étranger sans plus de précisions.

Cordialement,

Brigadier RIGO Elsa

*Vu 17.5.2011 :
Saisie d'offre en amiable
rédaction de SA E pour le
2 octobre 2008.*



e-mail : elsa.rigo@interieur.gouv.fr

A faire en DC.

[Signature]